



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services techniques
CLS

DÉCISION N°23-207

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un arrosage automatisé pour le terrain d'honneur du de rugby,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités territoriales par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux de modernisation des équipements sportifs situés sur son territoire,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la ville de Franconville-la-Garenne auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour la mise en place d'un arrosage automatique pour le terrain d'honneur de rugby,

DÉCIDE

Article 1 – de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise au taux le plus élevé dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs » pour la mise en place d'un arrosage automatique pour le terrain d'honneur de rugby.

Article 2 – de signer tout document relatif à cette subvention.

Article 3 – d'imputer le versement de cette subvention sur la nature comptable 1323 fonction 322.

Article 4 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 15 juin 2023.

Caractère Exécutif

Par délégation du Maire



Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France

Yves Alain Verbrugghe
Le 21 juin 2023

Acte à classer

DEC23-207TECH

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-20T06-17-00.00 (MI245799825)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230615-DEC23-207TECH-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF "ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS".

Date de décision : 15/06/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : DEC 23-207 TECH.PDF . Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/06/23 à 06:17

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 20/06/23 à 06:17

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 20/06/23 à 06:37